Tableau comparatif de l'évolution du dispositif de mobilité territoriale en Polynésie française à compter d'octobre 2010

	DISPOSITIF ACTUEL	NOUVEAU DISPOSITF
GESTION	PAYS	ETAT
Type d'aides à la mobilité	3 aides proposées	3 aides proposées
	Continuité territoriale Loisirs	Continuité territoriale Loisirs = Haut-Commissariat
	2) Accompagnateurs EVASAN	2) Passeport-mobilité études = Vice-rectorat
	 Etudiants, Stages, Concours (pour les étudiants qui ne peuvent bénéficier du passeport mobilité) 	3) Passeport-mobilité form. Prof. = Vice-rectorat
Conditions	Conditions de ressources Aide versée 1 fois par année civile Déplacement par mode aérien en classe économique Résidence habituelle fixée dans la collectivité de départ	Conditions de ressources Aide versée 1 fois par année civile Déplacement par mode aérien en classe économique Résidence habituelle fixée dans la collectivité de départ
Plafonds de ressources	Loisirs Pers. Seule = (3 fois le SMIG mensuel) = 435 918 FCP/mois Couple = (5 fois le SMIG mensuel) = 726 530 FCP/mois	Loisirs Aide majorée = 8 400€/an = 83 532 FCP/mois Aide simple = 11 720 €/an = 116 547 FCP/mois
Aide accordée au titre de la continuité territoriale	50% du prix du billet TTC plafonné à 100 000 FCP	Aide majorée = 67 000 F Aide simple = 41 000 F
Etudiants, Stages, Concours ne pouvant bénéficier du passeport mobilité	80% du prix du billet TTC	Supprimé

Ministère de la Solidarité et de la Famille - septembre 2010 -